

TAXE D'APPRENTISSAGE

2025



IEM-FP LA GRILLONNAIS BASSE-GOULAINNE



Les serres et le Pôle Formation



QUI SOMMES-NOUS ?

Implanté au cœur de Basse-Goulaine, l'IEM-FP La Grillonnais accueille des jeunes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, âgés de 16 à 25 ans, originaires des régions des Pays de la Loire, de Bretagne, du Centre et de Poitou-Charentes. Le Module accueille des jeunes de 18 à 30 ans habitants les Pays de la Loire.

Sa mission est d'accompagner chaque jeune à élaborer les bases de son projet d'insertion professionnelle et sociale, en lien avec sa famille.

Pour cela, notre établissement propose un accompagnement pluri professionnel et personnalisé pour chaque jeune pour :

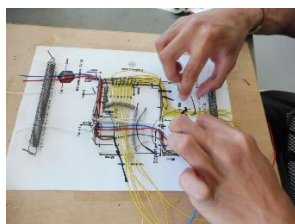
- ✓ Apporter les soins nécessaires (médecin, rééducateurs, psychologues ...)
- ✓ Soutenir la vie sociale et les temps de loisirs (moniteurs-éducateurs, assistant social, ...)
- ✓ Délivrer des formations qualifiantes et appuyer l'insertion professionnelle (éducateurs techniques, chargé d'insertion, enseignants adaptés, ...).

QUELS SONT NOS METIERS OU NOS FORMATIONS ?

Dans le cadre du pôle formation, l'établissement propose aux jeunes de développer leurs acquis scolaires, d'acquérir les compétences et les attitudes professionnelles attendues par les entreprises et de préparer leur projet d'orientation et d'insertion, afin de faciliter leur entrée dans le monde du travail.

Industriel :

Construction mécanique,
électronique,
cordonnerie
multiservices.



Horticole :

Horticulture,
espaces verts,
maraichage.



Titres professionnels :

- ✓ Ouvrier du paysage (**Nouveau**)
- ✓ Ouvrier de Production Horticole (OPH)
- ✓ Agent de Montage Câblage en Électronique (AMCE)
- ✓ Agent de Fabrication Industrielle (AFI),
- ✓ Cordonnier Multiservices (CM)
- ✓ Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) possible pour l'ensemble de ces titres.

Et des activités complémentaires : informatique appliquée, gestion des stocks, communication technique.

En 2022 et 2023, ouverture d'un atelier EPAN « Education Professionnelle d'Activités Numériques » d'un atelier d'initiation à la soudure dans le cadre de l'EPCM.

En 2025, 1 nouveau titre est proposé à La Grillonnais "Ouvrier du paysage".



Nous étudions également l'ouverture d'un nouveau titre professionnel : Piqueur en maroquinerie

COMMENT SONT UTILISÉS LES FONDS ?

Au sein de l'IEM-FP La Grillonnais, la taxe d'apprentissage permet de financer l'acquisition de matériel pédagogique récent et adapté pour compenser les situations de handicap mais également tout ce qui permet d'assurer un accompagnement de qualité vers l'emploi.



Grâce à votre soutien:

La Taxe d'Apprentissage nous a permis d'acquérir, entre autre, une grosse loupe pour l'atelier EPCM, ainsi qu'une fraise scie.



Nous avons également pu acheter une machine de gravure et de découpe laser série Speedy 360 et 2 imprimantes 3D que tous les jeunes utilisent qu'ils soient en formation d'horticulture, construction mécanique, électronique ou en cordonnerie multiservices.

De plus, chaque année, certains jeunes bénéficient de cours de code de la route, d'autres font également de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur), et réalisent un clip.

ON COMPTE SUR VOUS !



COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE

PROCEDURE DEPUIS 2023

1.

DECLAREZ votre versement

En indiquant à l'Urssaf le montant du solde de votre taxe d'apprentissage dans la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril, exigible **le 5 ou le 15 mai**.

Le solde de votre taxe d'apprentissage correspond à 0,09 % de votre masse salariale de l'année précédente.

2.

RENDEZ-VOUS sur la plateforme SOLTÉA

Connectez-vous sur la plateforme **SOLTÉA** www.soltea.gouv.fr gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations pendant l'une des 2 périodes de répartition (voir dates ci-dessous).

Tous les versements effectués en dehors de cette plateforme seront invalidés.

3.

CHOISISSEZ l'IEM-FP LA GRILLONNAIS

Dans le moteur de recherche, en tapant :

IEM FP LA GRILLONNAIS
ou le n° de SIRET :
77568873204972

Ou code UAI : **0441781X**

Vous pouvez affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à un ou plusieurs établissements.

4.

VALIDEZ votre choix

Une fois votre choix définitivement validé, la Caisse des Dépôts et Consignations reversera les fonds à l'établissement bénéficiaire.

Calendrier 2025 de la plateforme SOLTÉA

- **À partir du 26 mai 2025** : Ouverture de SOLTÉA aux employeurs

1^{ère} période de répartition

- **26 mai 2025** : Début de la 1^{ère} période de répartition
- **27 juin 2025** : Clôture de la 1^{ère} période de répartition

2^{ème} période de répartition

- **14 juillet 2025** : Début de la 2^{ème} période de répartition
- **24 octobre 2025** : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTÉA

POUR EN SAVOIR PLUS : N'hésitez pas à nous contacter

IEM-FP LA GRILLONNAIS

2, rue de la Croix des Fosses

44115 BASSE-GOULAINÉ

02.40.03.56.66

Mail : celine.fagon@apf.asso.fr

Découvrez notre site dédié à la taxe d'apprentissage :

<https://taxe-apprentissage.apf-francehandicap.org>